

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 13/2014

Colonie de vacances des Cluds à Bullet – Mise en conformité ECA

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne le 31 octobre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné était composée de Madame et Messieurs les conseillers suivants :

- Sandra Savary
- Philippe Savary
- Donald Hrunka
- Jean-Samuel Ney
- Louis Penseyres
- Pierre Oulevey
- Christophe Bastian, en qualité de président-rapporteur

La commission à l'exception du conseiller Donald Hrunka qui s'est excusé auprès de notre huissier, a siégé une seule fois le jeudi 23 octobre 2014. Monsieur Eric Küng, municipal et Madame Laureline Schacher du service des bâtiments, ont débuté la séance avec nous. Ils ont pu ainsi nous présenter le projet plus en détail et répondre à toutes nos questions. Suite à l'interpellation du conseiller Monsieur Philippe Savary auprès de notre commune, en indiquant que sur le plan proposé, la chambre des moniteurs se situant à l'étage ne comportait pas de fenêtre, Madame Laureline Schacher et Monsieur Eric Küng nous ont remis au début de séance, un nouveau plan indiquant la modification de l'emplacement de celle-ci, tout en nous précisant qu'il n'y aura pas d'influence sur le montant final de la facture.

Nous les remercions ici pour leur disponibilité et leurs explications.

1. Avis de la commission

L'objet du préavis, soit le remplacement de diverses installations et infrastructures pour mise en conformité aux normes ECA, est d'emblée apparu comme une évidence incontournable à l'ensemble de la commission. En effet, comme décrit dans le préavis, cet établissement n'est plus conforme aux réglementations en vigueur, et ne permet pas d'écarter l'une ou l'autre de ces prescriptions qui pourraient poser problème via le SPJ, si elles n'étaient pas effectuées afin de pouvoir continuer à utiliser et louer ce bâtiment emblématique, qui est celui de la colonie des Cluds à Bullet. La commission rend attentif nos autorités, qu'il serait important d'apporter au règlement de maison, qu'il est déconseillé d'utiliser des moyens style coin en bois ou tout autre système, pour tenir les portes coupe-feu ouvertes en permanence, afin que celles-ci puisse remplir leur fonction en cas d'incendie.

2. Conclusions

Ces travaux découlent d'une obligation légale d'une mise en conformité pour l'exploitation du bâtiment. A l'issue de ceux-ci, nous disposerons d'un établissement conforme aux normes ECA actuelles, avec lesquelles nous allons économiser de l'énergie, nous disposerons également d'un système wifi via fibre optique, souvent demandé lors des diverses locations et surtout nous aurons la garantie d'une meilleure sécurité, pour ces fréquents utilisateurs.

Au vue de ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter ce préavis et de voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

- Vu** le préavis n° 13/2014 de la Municipalité du 8 octobre 2014 ;
- Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- Article 1** : d'approuver les travaux de mise en conformité au bâtiment des Cluds à Bulet, tels que décrits dans le présent préavis pour un montant total (TTC) de Fr. 240'000.-
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 240'000.- par les fonds disponible en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement
- Article 3** : de porter le montant de Fr. 240'000.- à l'actif du bilan et de l'amortir sur 20 ans

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Christophe Bastian, président-rapporteur

H. Barton